



جمعية وقت الحوار  
للدعوة الإلكترونية

تصريح رقم 5031



# Programme de formation des prédictateurs musulmans **nouvellement convertis**

Niveau 3

## Leçon 1

# Les miracles du Coran



## Introduction

Le Noble Coran est un livre religieux d'origine céleste, révélé par Allah - exalté soit-Il - à Son Prophète Mohammad - que la paix soit sur Lui - afin de transmettre aux hommes le message de la foi et du monothéisme (tawhid). Au-delà de sa dimension de message divin adressé à l'ensemble des mondes, Il constitue également un miracle éternel dans toutes Ses composantes : linguistique, scientifique, religieuse et autres. Le Prophète - que la paix soit sur Lui - s'est appuyé sur ce Livre pour appeler les gens à l'Islam et les guider vers cette religion, Allah y ayant placé des signes manifestes attestant de la véracité de sa mission prophétique - que la paix soit sur Lui.

Nous évoquerons ici quelques-uns de ces signes et miracles, à commencer par le Coran Lui-même.



## Le Coran

Le Noble Coran est, en Lui-même, un miracle pour quiconque réfléchit et médite. Il est un miracle permanent jusqu'au Jour du Jugement, sans cesse renouvelé, qui ne disparaît pas avec la succession des générations, ni ne se modifie au gré de l'évolution des conditions humaines. Allah - exalté soit-Il - dit : **(C'est le Livre au sujet duquel Il n'y a aucun doute, c'est un guide pour les pieux)** [Sourate Al-Baqara : 2].

À la différence des autres livres célestes, qui n'ont pas échappé à la falsification et à l'altération, c'est Allah - glorifié soit-Il - qui S'est Lui-même chargé de préserver le Noble Coran contre toute perte, ajout ou retrait, conformément à Ses paroles : **(En vérité, c'est Nous qui avons fait descendre le Coran, et c'est Nous qui en sommes Gardien.)** [Sourate Al-Hijr : 9].

Cette préservation est en soi l'un des plus grands miracles du Noble Coran, car plus de 1400 ans se sont écoulés depuis sa révélation sans qu'une seule lettre n'ait été changée, et ce, malgré les tentatives répétées des ennemis de l'Islam visant à susciter le doute quant à Son authenticité ou à prétendre qu'il aurait été modifié. Il a pourtant été conservé, aussi bien dans les cœurs que dans les écrits.

Comme les Arabes excellaient dans l'art de l'éloquence, de la rhétorique et du discours, Allah - glorifié soit-Il - a fait du Noble Coran le miracle majeur de Son Prophète Mohammad - que la paix soit sur Lui - au sein de Son peuple : un livre révélé dans leur propre langue afin de les défier. Ils prétendirent qu'il provenait de notre Messager Lui-même, alors le Seigneur les mit au défi d'en produire dix sourates semblables, puis même une seule. Incapables d'en composer ne serait-ce qu'une partie, ils restèrent confondus. Allah - exalté soit-Il - dit : **(Si vous avez un doute sur ce que Nous avons révélé à Notre Serviteur, tâchez donc de produire une sourate semblable et appelez vos témoins (les idoles) que vous adorez en dehors d'Allah, si vous êtes véridiques. )** [Sourate Al-Baqara : 23].



## Les étapes du développement embryonnaire

Le Noble Coran contient des versets qui témoignent de Son immense valeur, et recèle d'innombrables leçons, enseignements et miracles qui suscitent l'étonnement de l'esprit humain.

Aujourd’hui encore, Il continue d’émerveiller l’âme humaine par Son caractère miraculeux, qu’il soit d’ordre scientifique, législatif ou rhétorique. Parmi ces miracles figure la description anatomique minutieuse des étapes du développement embryonnaire, telle qu’elle apparaît dans les versets à venir, et ce bien avant que la science moderne ne découvre ces vérités. Allah – exalté soit-Il – dit : **(Ô hommes ! Si vous doutez au sujet de la Résurrection, c'est Nous qui vous avons créés de terre, puis d'une goutte de sperme, puis d'une adhérence, puis d'un embryon [normalement] formé aussi bien qu'informé pour vous montrer [Notre Omnipotence], et Nous déposerons dans les matrices ce que Nous voulons jusqu'à un terme fixé. Puis Nous vous en sortirons [à l'état] de bébé... )** [Sourate Al-Hajj : 5] (1).



## Le mouvement du Soleil, de la Terre et de la Lune

De nombreux versets font référence au mouvement ininterrompu de ces astres, aussi bien à leur rotation sur eux-mêmes qu'à leur révolution dans leurs orbites respectives. Allah - glorifié et exalté soit-Il - dit : **(Et c'est Lui qui a créé la nuit et le jour, le Soleil et la Lune ; chacun voguant dans une orbite)** [Sourate Al-Anbiya` : 33].

Et Il dit - exalté soit-Il : **(... et Il a assujetti le Soleil et la Lune à poursuivre chacun sa course pour un terme fixé. C'est bien Lui le Puissant, le Grand Pardonneur !)** [Sourate Az-Zoumar : 5].

Or, c'est ce que la science moderne est venu confirmer : **ces astres tournent sur eux-mêmes et évoluent dans des trajectoires déterminées, à des vitesses qui varient selon leur nature respective.**<sup>(2)</sup>



## Les montagnes

Le Noble Coran parle de manière détaillée de la création des montagnes, les décrivant comme des « pieux » (awtade) et des « ancrages » (rawassi), dotées de couleurs diverses et variées, ce que l'humanité n'avait jamais soupçonné jusque-là et que la science moderne n'a découvert que récemment. Allah - glorifié soit-Il - dit : (Et [Il a placé] les montagnes comme des pieux ?) [Sourate An-Naba` : 7].

Et Il dit - glorifié soit-Il : (... et Il a enfoncé des ancrages (rawassi) dans la terre pour l'empêcher de basculer avec vous ; et Il y a propagé des animaux de toute espèce.) [Sourate Louqman : 10].

Le premier verset indique que les montagnes sont comme des pieux, dont seule une partie affleure à la surface, tandis que la majeure partie est enfouie dans le sol.

Le second verset, quant à Lui, affirme que les montagnes jouent le rôle d'ancrages pour stabiliser la terre et empêcher qu'elle ne soit en déséquilibre ou en mouvement. Or, c'est exactement ce que sont venues confirmer les théories scientifiques contemporaines. <sup>(3)</sup>



## L'eau salée ne se mélange pas avec l'eau douce

Allah – exalté soit-Il – dit : (**Et c'est Lui qui donne libre cours aux deux mers : l'une douce, rafraîchissante, l'autre salée, amère. Et Il assigne entre les deux une zone intermédiaire et un barrage infranchissable**)

[Sourate al-Fourqan : 53].

Et Il dit aussi – exalté soit-Il : (**Il a donné libre cours aux deux mers pour se rencontrer ; Il y a entre elles une barrière qu'elles ne dépassent pas.**) [Sourate Ar-Rahman : 19-20].

Ces versets furent révélés à notre noble Prophète alors qu'Il vivait dans un environnement éloigné des mers et des grands fleuves. À cette époque, la science n'avait pas encore découvert ce que le Noble Coran avait déjà indiqué : **à savoir l'impossibilité du mélange entre l'eau douce et l'eau salée, en raison de leur différence de densité et de composition chimique, ainsi que l'existence d'une barrière qui les sépare. Cette réalité n'a été établie scientifiquement que bien plus tard.** (4)

---

### Sources

(1) The Developing Human, Prof. Keith Moore et Prof. T. Persaud, 6<sup>e</sup> édition ; Le Coran, la Thora, l'Évangile et la science, Maurice Bucaille.

(2) Le Coran, la Thora, l'Évangile et la science, Maurice Bucaille.

(3) Understanding Earth, Grotzinger et Jordan, p. 630 (2014) ; Le Coran, la Thora, l'Évangile et la science, Maurice Bucaille.

(4) Le Coran, la Thora, l'Évangile et la science, Maurice Bucaille.

## Leçon 2

# L'appel à Allah: statut et mérites

## Introduction

L'appel à Allah revêt une importance capitale et exerce une influence bienfaisante. Il s'inscrit dans la voie des messagers - qu'Allah les couvre d'éloges et les protège - et constitue le chemin emprunté par leurs successeurs jusqu'au Jour de la Résurrection. La nécessité de cet appel est manifeste : toute la communauté, du premier au dernier de Ses membres, a besoin d'être appelée à Allah, instruite dans Sa religion, et encouragée à y adhérer et à s'y conformer avec droiture.

En raison de Son importance et de Son impact sur l'ensemble des êtres humains, Allah a promis un grand mérite et une immense récompense à qui se charge de cette noble responsabilité.



## Qui est chargé de l'appel à Allah ?

Tout musulman et toute musulmane est responsable de l'appel à Allah dans la mesure de Ses capacités et de Son savoir, car la communauté musulmane est composée de Ses hommes et de Ses femmes. Ce devoir ne revient donc pas exclusivement aux savants – ou, comme certains les appellent à tort, les « hommes de religion » – puisqu'il incombe à chacun. Toutefois, les savants assument une responsabilité particulière : celle de transmettre les détails, les règles juridiques et les concepts de la religion, en vertu de l'étendue de leur science et de leur connaissance des questions spécifiques. Allah – exalté soit-Il – dit :

**(Dis : « Voici ma voie, j'appelle les gens à [la religion] d'Allah, moi et ceux qui me suivent, nous basant sur une preuve évidente. Gloire à Allah ! Et je ne suis point du nombre des associateurs. »)**

[Sourate Youssouf : 108]

Ainsi, les disciples du Messager – que la paix soit sur Lui – ainsi que tous ceux qui ont foi en Lui, doivent appeler à Allah avec clairvoyance, c'est-à-dire avec science et certitude, à l'image de leur Messager – que la paix soit sur Lui – et selon les capacités, le savoir et la position dont chacun dispose.



## Quelques mérites de l'appel à Allah

### 1 Il incarne la mission des messagers d'Allah

Il suffit, pour saisir le mérite de l'appel à Allah, de savoir que le prédicateur reproduit, incarne et accomplit la mission même de tous les messagers et prophètes, mission pour laquelle Allah - exalté soit-Il - les a envoyés aux hommes. Tous, sans exception, ont appelé leurs peuples respectifs, ainsi que tous ceux vers qui ils avaient été envoyés, à croire en Allah et à Lui vouer un culte exclusif, conformément à ce qu'Il leur avait prescrit. Allah - exalté soit-Il - dit à propos de Nouh (Noé) - qu'Allah le protège : **(Nous avons envoyé Nouh vers Son peuple. Il dit : « Ô mon peuple, adorez Allah. Pour vous, pas d'autre divinité que Lui. »)** [Sourate Al-A'raf : 59].

Et Il dit à propos de Chou'ayb - qu'Allah le protège : **(Et (Nous avons envoyé) aux Madyan, leur frère Chou'ayb qui leur dit : « Ô mon peuple, adorez Allah ; vous n'avez point de divinité en dehors Lui. »)** [Sourate Houd : 84].

Il en fut de même pour l'ensemble des messagers d'Allah : tous appellèrent à [croire en] Allah, à L'adorer exclusivement, sans rien Lui associer, et à renier toute forme d'adoration adressée à autre que Lui. Allah - exalté soit-Il - dit : **(Nous avons envoyé dans chaque communauté un Messager, [pour leur dire] : « Adorez Allah et écartez-vous du Taghout ».)** [Sourate An-Nahl : 36].

---

2

## Il donne lieu à une rétribution immense

Il est rapporté de manière authentique que le Prophète – que la paix soit sur Lui – a dit à ‘Ali – qu’Allah a agréé : « **Par Allah, si Allah guide par ton intermédiaire un seul homme, cela vaut mieux pour toi que de posséder des chamelles rouges.** » (Hadith rapporté par al-Boukhari et Mouslim).

Les chamelles rouges représentaient, chez les Arabes, les biens les plus nobles et les plus prisés. Or, guider un seul homme est plus précieux encore que de posséder les plus grandes richesses. Par ces paroles, le Prophète – que la paix soit sur Lui – établit un principe majeur : Il a été envoyé par Allah en tant que guide, annonciateur et avertisseur, et Il enseigne ce principe à Ses Compagnons en les exhortant à l’adopter et à le mettre en pratique.

---

3

## Il assure une récompense continue

Le Prophète – que la paix soit sur Lui – a dit : « Quiconque appelle à un bien recevra une récompense équivalente à celle de tous ceux qui le suivent, sans que cela ne diminue rien de leur récompense. » (Hadith rapporté par Mouslim).

Ce hadith nous montre le mérite de l’appel à Allah et l’immense bien qu’Il engendre. Il indique que celui qui appelle à Allah – exalté soit-Il – recevra une récompense équivalente à celle de tous ceux qu’Allah aura guidés par Son intermédiaire, aussi nombreux soit-Il. Sa rétribution continuera de croître tant que les personnes qu’Il a appelées accompliront des œuvres vertueuses, et elle se prolongera même après sa mort, conformément à ces paroles du Prophète – que la paix soit sur Lui : « **Lorsque le fils d’Adam meurt, Son œuvre s’interrompt sauf dans trois cas : une aumône continue, un savoir utile dont on tire profit, ou un enfant vertueux qui invoque [Allah] en sa faveur.** » (Hadith rapporté par Mouslim).

---

## 4 Il permet d'échapper à la perdition

L'appel à Allah est une cause de salut contre la perdition mentionnée par Allah - exalté soit-Il - dans Ses paroles : **(Par le Temps ! L'homme est certes, en perdition, sauf ceux qui croient et accomplissent les bonnes œuvres, s'enjoignent mutuellement la vérité et s'enjoignent mutuellement l'endurance.)** [Sourate Al-'Asr : 1-3].

Observe attentivement, et tu verras qu'Allah n'exempte de la perdition que ceux qui allient la foi aux bonnes œuvres, s'emploient à conseiller les gens, s'enjoignent mutuellement la vérité et l'appel à celle-ci, et font preuve de patience face aux difficultés rencontrées sur cette voie.

---

## 5 Il vaut les éloges d'Allah et une rétribution immense

L'appel à Allah et l'orientation vers Sa voie sont des causes qui valent à celui qui s'y engage les éloges du Seigneur - exalté soit-Il -, ainsi que les implorations du pardon de la part des anges et de toutes les créatures, conformément à ces paroles du Prophète - que la paix soit sur Lui : « **Allah - exalté soit-Il -, ainsi que Ses anges, jusqu'à la fourmi dans Son nid et le poisson dans la mer, prient pour celui qui enseigne le bien aux gens.** » (Hadith rapporté par at-Tirmidhi).

Cela fait aussi partie des œuvres qui donnent accès à d'immenses récompenses et permettent l'accroissement des bonnes actions. Allah - exalté soit-Il - dit : **(Il n'y a rien de bon dans la plus grande partie de leurs conversations secrètes, sauf si l'un d'eux ordonne une charité, une bonne action, ou une conciliation entre les gens.)** [Sourate An-Nissa` : 114].

---

## Leçon 3

# Aperçus des méthodes de prédication des prophètes

## Introduction

Allah - glorifié et exalté soit-Il - a choisi Ses nobles prophètes et messagers - qu'Allah les protège et les couvre d'éloges - pour prêcher les hommes, les faire sortir des ténèbres vers la lumière, les appeler à l'unicité d'Allah (tawhid) - glorifié soit-Il -, à renoncer à toute forme d'associationnisme (chirk) envers Lui, à L'adorer et à se conformer à Ses lois. Et nul ne connaît mieux que Lui - glorifié soit-Il - ceux qu'Il choisit et élit. Il les a dotés de miracles, de qualités et de vertus qui les assistent et les renforcent [dans leur appel]. Ainsi, ils sont les modèles et les références suprêmes que tout préicateur engagé sur la voie de l'appel à Allah - glorifié soit-Il - se doit de suivre et de prendre pour exemples, dans leurs méthodes, leurs qualités et leurs conduites.

Et comme certains prophètes - qu'Allah les protège et les couvre d'éloges - furent envoyés à leur seul peuple, tandis que d'autres le furent à l'humanité tout entière, ces conduites et ces méthodes ont varié selon les peuples auxquels ils furent envoyés, tout en étant unies par les mêmes objectifs et le même message.

La question du monothéisme (tawhid) constitue en effet la base commune de toutes ces prédications et leur noyau central. Elle est le fondement que les prophètes d'Allah - qu'Allah les protège et les couvre d'éloges - se sont efforcés d'établir et le socle sur lequel repose le commandement d'adorer Allah, d'obéir à Ses ordres et de s'écartez de Ses interdits. Les preuves à ce sujet sont nombreuses. Allah - glorifié et exalté soit-Il - dit : (**Nous avons envoyé dans chaque communauté un Messager, [pour leur dire] : « Adorez Allah et écartez-vous du Taghout ».**) [Sourate An-Nahl : 36].

Il dit également - exalté soit-Il : (**Et Nous n'avons envoyé avant toi aucun Messager à qui Nous n'ayons révélé : « Point de divinité en dehors de Moi. Adorez-Moi donc. »**) [Sourate Al-Anbiya` : 25].

Et Il dit - glorifié soit-Il : (**« ... adorez Allah. Vous n'avez point de divinité à part Lui. »**) [Sourate Houd : 50].



## Nouh (Noé)

- qu'Allah le protège -

Nouh adressa Son appel à Son peuple nuit et jour, en privé comme en public, adaptant Son approche à la diversité des conditions et des tempéraments. Et comme sa prédication s'est étendue sur de longues années, sans que beaucoup n'y adhèrent, la nécessité de diversifier Ses méthodes s'imposa à Lui. Allah – exalté soit-Il – dit : **(Il dit : « Seigneur ! J'ai appelé mon peuple, nuit et jour. Mais mon appel n'a fait qu'accroître leur fuite. Et chaque fois que je les ai appelés pour que Tu leur pardones, ils ont mis leurs doigts dans leurs oreilles, se sont enveloppés de leurs vêtements, se sont entêtés et se sont montrés extrêmement orgueilleux. Ensuite, je les ai appelés ouvertement. Puis, je leur ai fait des proclamations publiques, et des confidences en secret. ») [Sourate Nouh : 5-9].**

Nouh savait que certaines personnes répugneraient à accepter Son appel si Il le leur adressait ouvertement, devant une assemblée. Il leur parlait donc en privé, afin de les affranchir de cette contrainte intérieure susceptible de les freiner. Dans le même temps, Il ne renonçait pas à l'appel public, destiné aux foules, afin d'encourager le dialogue collectif et le débat, et de produire un effet plus large, soutenu par la force des arguments.

L'exemple de la prédication de Nouh – qu'Allah le protège – délivre ainsi un message à tous les prédateurs : la nécessité de la patience, de l'endurance face aux difficultés inhérentes à cette mission, et la conscience que les fruits et la guidance des gens peuvent tarder à se manifester. Il leur faut aussi s'attendre à subir des offenses, comme ce fut le cas pour Lui – qu'Allah le protège –, confronté aux moqueries et aux sarcasmes.



## Ibrahim (Abraham)

- que la paix soit sur Lui -

Il appela Son père avec toute la courtoisie, la bienveillance et la douceur que requiert le statut de la paternité et l'honneur qui Lui est dû, dans l'espoir qu'Il soit guidé et adopte la voie droite. Il attira Son attention sur certaines évidences, en Lui faisant remarquer qu'Il adorait des idoles qui ne peuvent ni entendre ni voir. Allah – exalté soit-Il – dit : **(Et mentionne dans le Livre, Ibrahim. C'était un très véridique et un Prophète. Lorsqu'Il dit à Son père : « Ô mon père, pourquoi adores-tu ce qui n'entend ni ne voit, et ne te profite en rien ? Ô mon père, Il m'est venu de la science ce que tu n'as pas reçu ; suis-moi, donc, je te guiderai sur une voie droite. ») [Sourate Maryam : 41-43].**

Il débattit ensuite avec Son peuple en recourant à des arguments rationnels, procédant avec eux de manière progressive, afin qu'ils en viennent eux-mêmes à juger de l'égarement de leurs croyances, dénuées de tout fondement ou preuve. Allah – exalté soit-Il – dit : **(Et récite-leur la nouvelle d'Ibrahim : Quand Il dit à Son père et à Son peuple : « Qu'adorez-vous ? » Ils dirent : « Nous adorons des idoles et nous leurs restons attachés. » Il dit : « Vous entendent-elles lorsque vous [les] appelez ? Ou vous profitent-elles ? Ou vous nuisent-elles ? » Ils dirent : « Non ! mais nous avons trouvé nos ancêtres agissant ainsi. ») [Sourate Ach-Chou'ara` : 69-74].**

Il débattit aussi – que la paix soit sur Lui – avec Nemrod, ce roi orgueilleux de sa royauté, de sa puissance et de sa tyrannie, en usant d'un argument qui Lui convenait, et dont l'effet pouvait s'étendre à sa cour, en leur faisant comprendre qu'Il restait un simple être humain, incapable de dépasser cette condition, aussi grande que fût Son injustice ou sa force. Allah – exalté soit-Il – dit : **(N'as-tu pas su (l'histoire de) celui qui, parce qu'Allah l'avait fait roi, argumenta contre Ibrahim au sujet de Son Seigneur ? Ibrahim ayant dit : « J'ai pour Seigneur Celui qui donne la vie et la mort » : « Moi aussi, dit l'autre, je donne la vie et la mort. » Alors dit Ibrahim : « Puisqu'Allah fait venir le Soleil du Levant, fais-le donc venir du Couchant. » Le mécréant resta alors confondu. Allah ne guide pas les gens injustes.) [Sourate Al-Baqara : 258].**



## Moussa (Moïse)

- qu'Allah le protège -

Moussa – qu'Allah le protège – adopta, tant avec Son peuple qu'avec Pharaon, les mêmes méthodes que tous les messagers et prophètes emploient au commencement : douceur et tolérance, en suivant l'ordre de Son Seigneur – glorifié soit-Il. Allah – exalté soit-Il – dit en effet : **(Allez vers Pharaon : Il s'est vraiment rebellé. Puis, parlez-Lui gentiment. Peut-être se rappellera-t-Il ou [Me] craindra-t-Il ?)** [Sourate Ta-ha : 43-44].

Mais lorsque ces moyens n'aboutirent pas aux résultats escomptés, Allah Lui inspira un miracle qui correspondait aux compétences de Son peuple, experts en sorcellerie, afin qu'il soit pour eux une cause de guidance. Ce fut effectivement le cas pour certains. Allah – exalté soit-Il – dit : **(Et Nous révélâmes à Moussa : « Jette ton bâton. » Et voilà que celui-ci se mit à engloutir ce qu'ils avaient fabriqué. Ainsi la vérité se manifesta et ce qu'ils firent fût vain.)** [Sourate Al-A'raf : 117-118].

Ce miracle fut propre à Moussa – qu'Allah le protège – et ne saurait être accordé à un autre parmi les hommes. Nous en déduisons cependant que le prédicateur doit rechercher des approches adaptées à Son peuple et à Son entourage, afin qu'elles soient les plus à même de les toucher et de susciter leur adhésion.

## 'Issa (Jésus)

- qu'Allah le protège -



'Issa – qu'Allah le protège – fut envoyé pour renouveler l'appel de Moussa – qu'Allah le protège –, et Allah Lui révéla l'Évangile en tant que confirmation de la Thora qui l'avait précédé. Allah – exalté soit-Il – dit : **(Et quand 'Issa fils de Maryam (Marie) dit : « Ô enfants d'Israël, je suis vraiment le Messager d'Allah [envoyé] à vous, confirmateur de ce qui, dans la Thora, est antérieur à moi... »)** [Sourate As-Saff : 6].

Il appela Son peuple au monothéisme pur, comme le firent tous les prophètes et messagers, et au rejet de l'associationnisme (chirk) et de tout associé. Car Allah est Unique, sans aucun associé, et 'Issa ne détient auprès de Lui – glorifié soit-Il – que ce que détient tout autre messager. Allah – exalté soit-Il – dit : **(Je ne leur ai dit que ce que Tu m'avais commandé, (à savoir) : « Adorez Allah, mon Seigneur et votre Seigneur. » Et je fus témoin contre eux aussi longtemps que je fus parmi eux.)** [Sourate Al-Mâ'ida : 117].

'Issa – qu'Allah le protège – recourut largement à la méthode de l'attrait. Il fit notamment allusion au fait qu'Il était porteur d'une Loi venue leur rendre licites certaines choses qui leur avaient été interdites dans les législations précédentes, espérant ainsi qu'ils accueilleraient favorablement Son appel. Allah – exalté soit-Il – dit : **(Et je confirme ce qu'Il y a dans la Thora révélée avant moi, et je vous rends licite une partie de ce qui vous était interdit.)** [Sourate Al-'Imrane : 50].

Il s'appliqua également à exhorter Son peuple en s'appuyant sur les miracles et les signes qu'Allah Lui avait accordés, dans l'espoir de raviver leurs cœurs et d'éveiller leurs esprits. Allah – exalté soit-Il – dit : **(et Il sera le messager aux enfants d'Israël, [et leur dira] : « En vérité, je viens à vous avec un signe de la part de votre Seigneur. Pour vous, je forme de la glaise comme la figure d'un oiseau, puis je souffle dedans et, par la permission d'Allah, cela devient un oiseau. Et je guéris l'aveugle-né et le lépreux, et je ressuscite les morts, par la permission d'Allah.)** [Sourate Al-'Imrane : 49].

Il fit preuve de patience à leur égard et supporta leur déni et leurs mensonges, même face à ces signes éclatants, alors qu'ils les qualifièrent de magie manifeste. Allah – exalté soit-Il – dit : **(Mais ceux d'entre eux qui ne croyaient pas dirent : « Ceci n'est que de la magie évidente. »)** [Sourate Al-Mâ'ida : 110].

Parmi les méthodes qu'Il utilisa – qu'Allah le protège –, lorsqu'Il constata le rejet et l'indifférence d'une grande partie de Son peuple, Il choisit de s'entourer d'alliés parmi ceux qui avaient cru, afin qu'ils le soutiennent et deviennent pour Lui un appui. Allah – exalté soit-Il – dit : **(Puis, quand 'Issa ressentit de l'incrédulité de leur part, Il dit : « Qui sont mes alliés dans la voie d'Allah ? » Les apôtres dirent : « Nous sommes les alliés d'Allah. Nous croyons en Allah. Et sois témoin que nous Lui sommes soumis.)** [Sourate Al-'Imrane : 52].



## Le Sceau des prophètes : Mohammad

- que la paix soit sur Lui -

Notre noble Messager – que la paix soit sur Lui – adopta dans sa prédication des méthodes variées, adaptées à chaque époque et à chaque situation. Ainsi, au tout début, Son appel se fit de manière discrète et secrète, une approche qui convenait à la fragilité du mouvement à ce stade. Cela visait également à préserver les convertis les plus faibles de l’oppression de leur peuple et de leurs chefs. Il se constitua alors autour de Lui un groupe de croyants qui devint pour Lui un appui et un soutien.

Par la suite, Il passa à l’appel public, en usant de méthodes empreintes de douceur et de facilité, afin qu’elles suscitent l’adhésion et attirent les coeurs. Il y mettait en lumière la perfection de l’Islam, face aux défaillances des autres voies religieuses, tout en tenant compte des éléments de force susceptibles d’amener les gens à reconsidérer leur position et à se rapprocher de l’acceptation de l’Islam. Il œuvra notamment à diffuser des vertus qui avaient un écho dans les âmes de Son peuple, telles que la justice, la chasteté et la véracité, le tout accompagné de la beauté et de la perfection de Son propre caractère – que la paix soit sur Lui. Allah – exalté soit-Il – dit : **(Par la sagesse et la bonne exhortation appelle (les gens) au sentier de ton Seigneur. Et discute avec eux de la meilleure façon.)** [Sourate An-Nahl : 125].

Nous allons évoquer ici quelques-unes des méthodes de prédication employées par le Prophète – que la paix soit sur Lui:

## 1 La méthode de l'orientation indirecte

Cette méthode s'est illustrée dans plusieurs situations, parmi lesquelles les paroles du Prophète – que la paix soit sur Lui : « **Qu'en est-il donc de certains gens...** », sans qu'il ne désigne personne en particulier. On en trouve un exemple dans le récit de Barira, lorsqu'il monta sur le minbar et dit : « **Qu'en est-il donc de certains gens qui imposent des conditions qui ne figurent pas dans le Livre d'Allah ?** » (Hadith rapporté par al-Boukhari).

---

## 2 La méthode de l'exhortation et du rappel

Le Prophète – que la paix soit sur Lui – saisissait les occasions appropriées pour exhorter Ses Compagnons d'une belle manière et adoucir leurs coeurs, choisissant à chaque fois ce qui convenait le mieux à la situation. Il ne manquait pas de tirer profit de toute circonstance favorable au rassemblement des musulmans et susceptible de les toucher.

Dans le hadith d'al-'Irbad ibn Sariyya, celui-ci dit : « **Le Messager d'Allah – que la paix soit sur Lui – nous adressa une exhortation qui fit frémir les coeurs et couler les larmes. Nous Lui dîmes alors : "Ô Messager d'Allah, cette exhortation ressemble à celle d'un homme qui fait Ses adieux. Fais-nous donc une recommandation !"** Il dit : "Je vous recommande de craindre Allah – exalté soit-Il –, et d'écouter et d'obéir [au gouverneur], même si un esclave vient à vous être désigné comme chef. Certes, ceux d'entre vous qui vivront après moi seront témoins de nombreuses divergences, accrochez-vous donc à ma tradition et à la tradition des califes droits et bien guidés ; mordez-y avec vos molaires ! Et prenez garde aux nouveautés [introduites dans la religion], car toute innovation (bid'a) est un égarement !" » (Hadith rapporté par at-Tirmidhi).

---

## 3 La modération, le juste milieu et le rejet du rigorisme

La prédication du Prophète – que la paix soit sur Lui – se caractérisait par la modération, le juste milieu et le rejet de tout rigorisme religieux. Or, Il est pour nous un modèle – que la paix soit sur Lui – dans sa manière d'appeler à Allah, Son enseignement, sa compassion envers les gens, et Son éloignement de toute forme de rigorisme. Le Prophète – que la paix soit sur Lui – a dit : « **Cette religion est facilité. Jamais quelqu'un ne recherchera à la pratiquer avec dureté sans qu'elle ne le domine. Tendez donc vers la justesse, soyez modérés, et ayez bon espoir [de la récompense].** » (Hadith rapporté par al-Boukhari).

---

4

## La douceur envers les ignorants, et l'enseignement par la meilleure méthode et les paroles les plus délicates

Rien ne met mieux en lumière cet aspect que l'attitude du Messager d'Allah – que la paix soit sur Lui – face à cet homme bédouin qui entra dans sa mosquée et y urina en sa présence. Comment réagit alors le Prophète – que la paix soit sur Lui ? Et comment le traita-t-Il ? Cela ressort clairement du hadith Anas ibn Malik – qu'Allah a agréé, dans lequel Il dit : « **Alors que nous étions dans la mosquée en compagnie Messager d'Allah – que la paix soit sur Lui –, un Bédouin vint et se mit à uriner dans la mosquée. Les Compagnons du Messager d'Allah – que la paix soit sur Lui – s'exclamèrent : "Arrête ! Arrête !" Mais le Messager d'Allah – que la paix soit sur Lui – dit : "Ne l'interrompez pas, laissez-le." Ils le laissèrent donc terminer. Puis le Messager d'Allah – que la paix soit sur Lui – l'appela et Lui dit : "Ces mosquées ne sont pas faites pour ce genre de choses : ni pour l'urine ni pour toute souillure. Elles sont consacrées à l'évocation d'Allah – exalté soit-Il –, à la prière et à la récitation du Coran." Il ordonna ensuite à un homme parmi les présents d'apporter un seau d'eau, et Il le versa sur l'urine.** » (Hadith rapporté par al-Boukhari et Mouslim).



## Leçon 4

Les principales objections soulevées contre l'Islam et les clés pour y répondre

# Quelles sont les attributs du Créateur, et pourquoi est-Il désigné par le nom d'« Allah » ?

---

Les chrétiens, les juifs et les musulmans du Moyen-Orient utilisent le mot « Allah » pour désigner Dieu. Ce terme signifie : le seul vrai Dieu, le Dieu de Moussa (Moïse) et de 'Issa (Jésus). Le Créateur S'est présenté dans le Noble Coran sous le nom d'« Allah » ainsi que par d'autres Noms et Attributs. Le mot « Allah » figure quatre-vingt-neuf fois dans l'ancienne version de l'Ancien Testament.

**Voici quelques-uns des attributs d'Allah** – exalté soit-Il – mentionnés dans le Coran : Le Créateur (Al-Khaliq). Allah – exalté soit-Il – dit : (C'est Lui Allah, le Créateur, Celui qui donne un commencement à toute chose, le Formateur. À Lui les plus beaux noms. Tout ce qui est dans les cieux et la terre Le glorifie. Et c'est Lui le Puissant, le Sage.) [Sourate Al-Hachr : 24].

**Le Premier** (Al-Awwal), avant qui Il n'y a rien, et le Dernier (Al-Aakhir), après qui Il n'y a rien. Allah – exalté soit-Il – dit : (**C'est Lui le Premier et le Dernier, l'Apparent et le Caché et Il est Omniprésent.**) [Sourate Al-Hadid : 3].

**Celui qui administre** (Al-Moudabbir) et régit toute chose (Al-Moutassarrif). Allah – exalté soit-Il – dit : (**Du ciel à la terre, Il administre l'affaire.**) [Sourate As-Sajda : 5].

**L'Omniscient** (Al-'Alim), l'Omnipotent (Al-Qadir). Allah – exalté soit-Il – dit : (**Car Il est certes Omniprésent, Omnipotent.**) [Sourate Fatir : 44].

**Il ne ressemble à aucune de Ses créatures. Allah** – exalté soit-Il – dit : (**... Il n'y a rien qui Lui ressemble ; et c'est Lui l'Audient, le Clairvoyant.**) [Sourate Ach-Choura : 11].

**Il n'a ni associé ni enfant. Allah** – exalté soit-Il – dit : (**Dis : « Il est Allah, Unique. Allah, Le Seul à être imploré pour ce que nous désirons. Il n'a jamais engendré, n'a pas été engendré non plus. Et nul n'est égal à Lui. »**) [Sourate Al-Ikhlas : 1-4].

**Le Juste (Al-'Adl). Allah** – exalté soit-Il – dit : (**Et ton Seigneur ne fait du tort à personne.**) [Sourate Al-Kahf : 49].



## Quelle est la preuve concrète qui atteste de l'existence du Créateur?

---

Nous voyons l'arc-en-ciel ou le mirage, bien qu'ils ne possèdent pas d'existence matérielle. Nous croyons également en la gravité sans jamais l'avoir vue, uniquement parce que la science matérialiste en a démontré l'existence. Allah - exalté soit-Il - dit : **(Les regards ne peuvent l'atteindre, cependant qu'il saisit tous les regards. Et Il est le Doux, le Parfaitement Connaisseur. )** [Sourate Al-An'am : 103].

À titre d'exemple - toute proportion gardée - , l'homme est incapable de décrire une chose immatérielle comme une « idée » en Lui attribuant un poids en grammes, une longueur en centimètres, une composition chimique, une couleur, une pression, une forme ou une image.

Ainsi, les preuves de Son existence sont nombreuses pour quiconque médite sur les lois de cet univers et les signes qu'Il renferme. Allah - exalté soit-Il - dit : **(Ne voient-ils pas comment Allah commence la création puis la refait ? Cela est facile pour Allah. Dis : « Parcourez la terre et voyez comment Il a commencé la création. Puis comment Allah crée la génération ultime. Car Allah est Omnipotent. »)**

[Sourate Al-'Ankabout : 19-20].

# Pourquoi le Créateur parle-t-il de Lui-même au pluriel alors qu'il est Un et Unique ?

---

Le fait que le Seigneur des mondes emploie, dans de nombreux versets du Noble Coran, le pronom personnel « Nous » pour parler de Lui-même traduit qu'il détient, à Lui seul, l'ensemble des attributs de beauté et de majesté. En langue arabe, cette forme exprime également la puissance et la grandeur. On retrouve un usage similaire anglais, désigné par l'expression royal we (**le « nous de majesté » en français**), utilisé pour évoquer une personne investie d'une haute autorité (**comme un roi, un souverain ou un sultan**). Cela dit, le Coran insiste constamment sur l'unicité d'Allah dans Sa divinité.

## Quelles sont les caractéristiques de la religion véritable ?

---

La religion véritable doit être en pleine harmonie avec la nature primordiale (fitra) de l'être humain, laquelle nécessite une relation directe avec Son Créateur, sans l'intermédiation d'aucun médiateur, et incarne les nobles vertus et dispositions innées en l'homme.

Elle doit être une religion unique, simple et accessible, intelligible et exempte de toute complexité, adaptée à toute époque et à tout lieu.

Elle doit être immuable, valable pour toutes les générations, tous les pays et toutes les catégories humaines, tout en offrant une diversité législative qui répond aux besoins spécifiques de chaque époque. Elle ne saurait être sujette à des ajouts ou des suppressions selon les passions humaines, à l'image des coutumes et traditions forgées par les hommes.

Elle doit reposer sur des croyances claires, sans recourir à un quelconque intermédiaire, et ne pas s'appuyer sur de simples ressentis émotionnels, mais sur des arguments fondés et vérifiés.

Elle doit embrasser l'ensemble des questions de la vie, en tout temps et en tout lieu, et convenir aussi bien aux exigences de ce monde qu'à celles de l'au-delà, élevant l'âme sans négliger le corps.

Elle doit préserver la vie humaine, protéger l'honneur et les biens, et veiller au respect des droits et des facultés mentales des individus.

Dès lors, quiconque ne suit pas cette voie conforme à sa nature primordiale vivra dans l'agitation, l'instabilité, et le sentiment d'angoisse et d'oppression, sans même évoquer le châtiment dans l'au-delà.

# La foi en les messagers précédents

## est-elle essentielle dans la croyance du musulman ?

---

Oui, la foi en tous les messagers qu'Allah a envoyés à l'humanité, sans distinction entre eux, constitue un pilier de la croyance musulmane, sans lequel la foi ne saurait être valide. Renier ne serait-ce qu'un seul messager ou prophète revient à contredire les fondements mêmes de la religion. Tous les prophètes d'Allah ont, par ailleurs, annoncé la venue du Sceau des messagers, Mohammad – que la paix soit sur Lui. Plusieurs d'entre eux sont nommément cités dans le Noble Coran, tels que : Nouh (Noé), Ibrahim (Abraham), Isma'il (Ismaël), Ishaq (Isaac), Ya'qoub (Jacob), Youssouf (Joseph), Moussa (Moïse), Dawoud (David), Soulaymane (Salomon), ou encore 'Issa (Jésus). D'autres ne sont pas nommés. Allah – exalté soit-Il – dit : **(Certes, Nous avons envoyé avant toi des Messagers. Il en est dont Nous t'avons raconté l'histoire ; et Il en est dont Nous ne t'avons pas raconté l'histoire. Et Il n'appartient pas à un Messager d'apporter un signe [ou verset] si ce n'est avec la permission d'Allah. Lorsque le commandement d'Allah viendra, tout sera décidé en toute justice ; et ceux qui profèrent des mensonges sont alors les perdants.)** [Sourate Ghafir : 78].

## Qu'est-ce que le Coran ?

---

Le Coran est le dernier des Livres révélés par le Seigneur des mondes. Les musulmans croient en tous les Livres qui ont été révélés avant Lui : les feuillets d'Ibrahim, les Psaumes (Az-Zabour), la Thora, l'Évangile (Al-Injil)... et d'autres encore. Ils croient également que le message véritable commun à tous ces Livres est le monothéisme pure (tawhid), c'est-à-dire la foi en Allah et le fait de ne consacrer un culte qu'à Lui seul.

Contrairement aux autres Livres célestes précédents, le Coran n'est pas l'apanage d'une nation ou d'une communauté en particulier. Il ne possède pas de versions multiples et n'a jamais subi aucune modification.

Il constitue un texte unique destiné à toute l'humanité. Le Coran est toujours préservé dans sa langue originelle – l'arabe – sans modification, ni altération, ni changement. Il est resté intact jusqu'à ce jour et le demeurera, conformément à la promesse du Seigneur des mondes de le préserver. Il est entre les mains de tous les musulmans, et un grand nombre d'entre eux l'ont mémorisé entièrement. Quant aux traductions disponibles aujourd'hui dans diverses langues, elles ne font que [tenter de] transmettre les sens du Coran.

Le Seigneur des mondes a mis les Arabes et les non-Arabes au défi de produire un texte semblable au Coran. Or, les Arabes de cette époque, qui surpassaient les autres peuples en éloquence, en rhétorique et en poésie, durent reconnaître que ce Coran ne pouvait émaner que d'Allah. Ce défi est resté ouvert depuis plus de quatorze siècles, et nul n'a jamais été en mesure de le relever. Cela constitue l'une des preuves les plus éclatantes que le Coran provient bel et bien d'Allah.

## Pourquoi le Coran a-t-il été révélé en langue arabe ?

---

Il existe dans le monde des milliers de langues et de dialectes. Si le Coran avait été révélé dans l'une d'entre elles, certains se seraient demandés pourquoi cette langue plutôt qu'une autre. Or, Allah envoie chaque messager dans la langue de Son peuple.

Il a choisi Mohammad comme Sceau des messagers, et a révélé le Coran dans la langue de Son peuple : l'arabe. Il en a également assuré la préservation de toute altération jusqu'au Jour du Jugement. De même, Il avait choisi l'araméen comme langue pour le Livre révélé au Messie. Allah - exalté soit-Il - dit : (**Et Nous n'avons envoyé de Messager qu'avec la langue de Son peuple, afin de les éclairer.**)

[Sourate Ibrahim : 4].

## Pourquoi les musulmans croient-ils que le Coran est la Parole de Allah ?

---

Les musulmans croient que le Coran est la parole d'Allah car Il fut révélé au Prophète Mohammad - que la paix soit sur Lui - par l'intermédiaire de Jibril (l'ange Gabriel) - qu'Allah le protège. C'est aussi le Livre qui n'a jamais été altéré, et qui est demeuré préservé depuis sa révélation, conformément aux paroles d'Allah - exalté soit-Il : (**En vérité c'est Nous qui avons fait descendre le Coran, et c'est Nous qui en sommes gardien.**) [Sourate Al-Hijr : 9].

Par ailleurs, la Bible elle-même évoque la descente d'une future révélation après la Thora et l'Évangile. Il est ainsi dit dans le Livre d'Ésaïe (29:12) : « **Ou bien on le donne à quelqu'un qui ne sait pas lire, en Lui disant : "Lis donc cela !" Mais Il répond : "Je ne sais pas lire."** »

Ce passage correspond à l'événement survenu au Prophète Mohammad - que la paix soit sur Lui -, lorsque Jibril - qu'Allah le protège - vint Lui dire : « Lis ! », et qu'il répondit : « Je ne sais pas lire. »



## L'Islam s'est-il propagé par l'épée ?

À ceux qui prétendent que l'Islam s'est propagé par la force, il convient de poser la question suivante : « **Quelle armée musulmane a envahi la côte est de l'Afrique ?!** »

Le mot épée n'est mentionné nulle part dans le Noble Coran, pas même une seule fois. Or, les pays dans lesquels l'histoire de l'Islam ne relate aucun affrontement militaire sont précisément ceux où vit aujourd'hui la majorité des musulmans dans le monde, comme l'Indonésie, l'Inde, la Chine, et d'autres encore. La preuve en est la présence continue, jusqu'à nos jours, de chrétiens, d'hindous et d'autres confessions dans les régions conquises par les musulmans. En revanche, on ne trouve que très peu de musulmans dans les pays qui ont été colonisés par des non-musulmans et où eurent lieu des guerres d'extermination et une imposition forcée de leur religion, comme ce fut le cas lors des croisades, entre autres.

Nul n'est contraint à embrasser l'Islam, car Allah - exalté soit-Il - dit dans le Coran : **(Nulle contrainte en religion ! Car le bon chemin s'est distingué de l'égarement.)** [Sourate Al-Baqara : 256].

Aujourd'hui, l'Islam est la religion qui connaît la croissance la plus rapide aux États-Unis et en Europe. Y aurait-il donc, en Occident, une épée qui pousse les gens à se convertir à l'Islam en si grand nombre?

L'Islam s'est propagé grâce à Son système juste, à sa tolérance, à Son message clair, et à Son discours persuasif et logique, qui touche à la fois les coeurs et les esprits.

Allah - exalté soit-Il - dit dans le Noble Coran : **(Par la sagesse et la bonne exhortation appelle (les gens) au sentier de ton Seigneur. Et discute avec eux de la meilleure façon.)** [Sourate An-Nahl : 125].

## Quelle est la position de l'Islam sur le péché originel ?

---

La leçon qu'Allah - exalté soit-Il - a enseignée à l'humanité en acceptant le repentir d'Adam, père de tous les hommes, après qu'Il eut mangé de l'arbre défendu, constitue la première manifestation du pardon du Seigneur des mondes envers les humains. Dès lors, la doctrine chrétienne du péché hérité d'Adam ne trouve aucun fondement en Islam. En effet, nul ne portera le fardeau d'un autre, et chaque individu ne répondra que de Ses propres fautes. C'est là une expression de la miséricorde du Seigneur des mondes à l'égard de Ses créatures.

L'homme naît pur, sans aucun péché, et Il ne devient responsable de Ses actes qu'à partir de l'âge de la puberté. Il ne sera donc ni jugé pour un péché qu'Il n'a pas commis, ni sauvé autrement que par sa foi et Ses bonnes actions.

Allah Lui a offert la vie et le libre arbitre, afin qu'Il soit mis à l'épreuve, et Il ne sera tenu responsable que de Ses propres choix.

Allah - exalté soit-Il - dit dans le Coran : **(Nul pécheur ne portera les péchés d'autrui. Ensuite, vers votre Seigneur sera votre retour : Il vous informera alors de ce que vous faisiez car Il connaît parfaitement le contenu des poitrines.)** [Sourate Az-Zoumar : 7].

Il est dit également dans l'Ancien Testament : « **[Moïse dit :] On ne doit pas faire mourir les parents pour les péchés de leurs enfants. On ne doit pas faire mourir les enfants pour les péchés de leurs parents. Un être humain ne peut être mis à mort que pour Ses propres péchés. »** [Deutéronome 24:16].

De même que le pardon ne contredit pas la justice, la justice n'exclut pas non plus la miséricorde et le pardon.

## Quelle est la position de l'Islam sur l'épisode de la crucifixion du Messie ?

---

Les musulmans croient que le Messie 'Issa (Jésus) - qu'Allah le protège - n'a pas été crucifié, mais qu'Allah l'a élevé vers Lui. Allah - exalté soit-Il - dit : **(Or, ils ne l'ont ni tué ni crucifié ; mais ce n'était qu'un faux semblant !)** [Sourate An-Nissa` : 157].

Par ailleurs, les Évangiles présentent eux-mêmes des divergences quant aux détails de la crucifixion, ce qui témoigne d'un flou autour de la réalité historique de cet événement. En outre, certaines anciennes communautés chrétiennes partageaient également la croyance selon laquelle le Messie n'avait pas été crucifié, ce qui concorde avec la doctrine islamique.

Le Dieu Créateur est Vivant, Subsistant, Autosuffisant et Tout-Puissant. Il n'a nul besoin de mourir sur une croix, incarné sous la forme du Messie pour le salut des hommes, comme le croient les chrétiens. C'est Lui qui donne la vie et la reprend. Il n'est donc ni mort, ni ressuscité. C'est Lui qui a protégé et sauvé Son messager, le Messie 'Issa, de l'assassinat et de la crucifixion, tout comme Il sauva Ibrahim (Abraham) du feu, Moussa (Moïse) de Pharaon et de Ses soldats, et comme Il ne cesse de protéger Ses serviteurs vertueux.

Allah – exalté soit-Il – dit : **(et à cause de leur parole : « Nous avons vraiment tué le Messie 'Issa (Jésus), fils de Maryam (Marie), le Messager d'Allah. » Or, ils ne l'ont ni tué ni crucifié ; mais ce n'était qu'un faux semblant ! Et ceux qui ont discuté sur Son sujet sont vraiment dans l'incertitude : ils n'en ont aucune connaissance certaine, ils ne font que suivre des conjectures et ils ne l'ont certainement pas tué, mais Allah l'a élevé vers Lui. Et Allah est Puissant et Sage.)** [Sourate An-Nissa` : 157-158].

## Pourquoi les musulmans ne croient-ils pas que 'Issa (Jésus) est le fils d'Allah ?

---

Les musulmans croient qu'Allah est Un et Unique, qu'il n'a pas engendré et n'a pas été engendré, comme cela est formulé dans la sourate Al-Ikhlas. Allah – exalté soit-Il – dit : **(Dis : « Il est Allah, Unique. Allah, Le Seul à être imploré pour ce que nous désirons. Il n'a jamais engendré, n'a pas été engendré non plus. Et nul n'est égal à Lui. »)** [Sourate Al-Ikhlas : 1-4].

De plus, la Bible elle-même indique que Jésus – qu'Allah le protège – est un prophète envoyé par Dieu, et non un fils de Dieu. Il est dit dans l'Évangile selon Jean 17:3 : **« Et la vie pour toujours, c'est te connaître, toi, le seul vrai Dieu, et connaître celui que tu as envoyé, Jésus-Christ. »**

Cela montre clairement que Jésus était un serviteur et un messager envoyé par Dieu, et non une divinité ni le fils de Dieu.



## Les musulmans croient-ils en 'Issa (Jésus) ?

Personne sur terre n'a honoré le Messie autant que ne l'a fait Mohammad - que la paix soit sur Lui. La foi en 'Issa fait d'ailleurs partie intégrante des piliers de la foi islamique, au même titre que la foi en tous les autres prophètes. Le Prophète - que la paix soit sur Lui - a dit : « **Je suis la personne la plus proche de 'Issa fils de Maryam, ici-bas et dans l'au-delà.** » Les gens demandèrent : « Comment cela, ô Messager d'Allah ? » Il répondit : « **Les prophètes sont des frères de mères co-épouses ; leurs mères sont différentes, mais leur religion est unique.** Et Il n'y a pas de prophète entre Lui et moi. » (Hadith authentique rapporté par Mouslim).

Le nom du Messie 'Issa est mentionné 25 fois dans le Coran, soit davantage que celui du Prophète Mohammad - que la paix soit sur Lui -, qui y est cité 4 fois.

Maryam (Marie), la mère de 'Issa, a été préférée à toutes les femmes du monde, selon ce qu'enseigne le Coran. Elle est la seule femme nommément citée dans le Coran, et une sourate entière porte Son nom.



## L'Islam est-il une religion d'extrémisme ?

---

L'extrémisme, le rigorisme et le fanatisme sont des attitudes que la religion véritable condamne fondamentalement. Le Noble Coran appelle en effet, dans de nombreux versets, à la douceur et à la miséricorde dans les rapports humains, ainsi qu'à l'adoption du pardon et de la tolérance comme principes de vie.

Allah – exalté soit-Il – dit : **(C'est par quelque miséricorde de la part d'Allah que tu (Mohammad) as été si doux envers eux ! Mais si tu étais rude, au cœur dur, ils se seraient enfuis de ton entourage. Pardonne-leur donc, et implore pour eux le pardon (d'Allah). Et consulte-les à propos des affaires ; puis une fois que tu t'es décidé, confie-toi donc à Allah, Allah aime, en vérité, ceux qui Lui font confiance.)** [Sourate Al-'Imrane : 159].

Il dit également : **(Par la sagesse et la bonne exhortation appelle (les gens) au sentier de ton Seigneur. Et discute avec eux de la meilleure façon. Car c'est ton Seigneur qui connaît le mieux celui qui s'égare de Son sentier et c'est Lui qui connaît le mieux ceux qui sont bien guidés.)** [Sourate An-Nahl : 125].

Par ailleurs, comme le sait toute personne instruite dans les enseignements de l'Islam, la règle de base dans cette religion est la permission, à l'exception d'un nombre limité de choses interdites pour des raisons légitimes et clairement énoncées dans le Noble Coran.

Allah – exalté soit-Il – dit : **(Ô enfants d'Adam, dans chaque lieu de prière portez votre parure (vos habits). Et mangez et buvez ; et ne commettez pas d'excès, car Il (Allah) n'aime pas ceux qui commettent des excès. Dis : « Qui a interdit la parure d'Allah, qu'il a produite pour Ses serviteurs, ainsi que les bonnes nourritures ? » Dis : « Elles sont destinées à ceux qui ont la foi, dans cette vie, et exclusivement à eux au Jour de la Résurrection. » Ainsi exposons-Nous clairement les versets pour les gens qui savent. Dis : « Mon Seigneur n'a interdit que les turpitudes (les grands péchés), tant apparentes que secrètes, de même que le péché, l'agression sans droit et d'associer à Allah ce dont Il n'a fait descendre aucune preuve, et de dire sur Allah ce que vous ne savez pas. »)** [Sourate Al-A'rāf : 31-33].

La religion considère que tout appel à l'extrémisme, au rigorisme ou à l'interdiction [de ce qu'Allah n'a pas interdit] sans preuve légale relève d'inspirations sataniques, et elle s'en désavoue totalement. Allah – exalté soit-Il – dit : **(Ô gens ! De ce qui existe sur la terre ; mangez le licite et le pur ; ne suivez point les pas du Diable car Il est vraiment pour vous, un ennemi déclaré. Il ne vous commande que le mal et la turpitude et de dire contre Allah ce que vous ne savez pas.)** [Sourate Al-Baqara : 168-169].

## Puisque l'Islam interdit l'adoration des idoles, pourquoi les musulmans adorent-ils la Ka 'ba et se tournent-ils vers elle dans leur prière ?

---

La Ka'ba est simplement la direction vers laquelle les musulmans se tournent lorsqu'ils accomplissent la prière. Il est donc important de souligner que les musulmans n'adorent pas la Ka'ba en tant que telle, mais ils adorent Allah seul, et ne se prosternent devant nul autre que Lui.

Allah dit dans le Noble Coran : (**Certes nous te voyons tourner le visage en tous sens dans le ciel. Nous te faisons donc orienter vers une direction qui te plaît. Tourne donc ton visage vers la Mosquée sacrée. Où que vous soyez, tournez-y vos visages. »**) [Sourate Al-Baqara : 144].

## Pourquoi la femme musulmane porte-t-elle le voile ?

---

Le voile (hijab) a été imposée par Allah à la femme pour préserver sa chasteté et sa dignité, conformément à Sa parole : (**Ô Prophète ! Dis à tes épouses, à tes filles, et aux femmes des croyants, de ramener sur elles leurs grands voiles : elles en seront plus vite reconnues et éviteront d'être offensées. Allah est Pardonneur et Miséricordieux.**) [Sourate Al-Ahzab : 59].

La Bible elle-même enjoint les femmes à faire preuve de pudeur et à couvrir leurs têtes. Il est dit dans Première Épître aux Corinthiens 11:6 : « **Si une femme ne se couvre pas la tête, alors, qu'elle se fasse raser la tête ! Mais si c'est une honte pour une femme d'avoir les cheveux coupés ou rasés, elle doit avoir la tête couverte.** »

Ce passage confirme que le port du voile relève des enseignements des prophètes, et n'est pas propre à l'Islam. Nul n'ignore la condition de la femme aujourd'hui, réduite à une simple marchandise. Il est devenu rare de voir une annonce ou une publicité sans l'image d'une femme dénudée, ce qui véhicule un message implicite sur la valeur qu'on Lui attribue dans la société occidentale contemporaine. En dissimulant sa beauté, c'est la femme musulmane qui transmet un autre message au monde : elle est un être humain de valeur, honorée par Allah, et quiconque veut interagir avec elle doit la juger selon Son savoir, sa culture, Ses convictions et Ses idées, non selon l'attrait de Son corps.

La femme musulmane comprend également la nature humaine telle qu'Allah l'a créée, et c'est pourquoi elle ne dévoile pas sa beauté aux étrangers, afin de préserver la société et se préserver elle-même de toute offense. Et une réalité s'impose, que nul ne saurait contester : toute femme qui, autrefois, était fière d'exhiber sa beauté finit, une fois la vieillesse atteinte, par souhaiter que toutes les femmes du monde aient porté le voile.



## L'Islam a-t-il accordé à la femme l'égalité avec l'homme ?

---

La femme musulmane recherche la justice, non l'égalité absolue, car la rendre égale à l'homme Lui ferait perdre bien des droits et des spécificités. Imaginons une personne ayant deux fils, l'un âgé de cinq ans et l'autre de dix-huit ans, et qui souhaite leur acheter une chemise à chacun. Le principe d'égalité Lui dicterait de choisir la même taille, ce qui nuirait nécessairement à l'un des deux. Tandis que la justice consisterait à acheter à chacun une chemise adaptée à sa taille, assurant ainsi le bien-être à tous les deux.

De nos jours, les femmes cherchent à prouver qu'elles sont capables d'accomplir tout ce que fait un homme. Mais ce faisant, elles perdent en réalité ce qui les rend si singulières et les distingue, puisque Allah les a créées pour accomplir ce que l'homme ne peut réaliser. Il est désormais reconnu que les douleurs de l'accouchement comptent parmi les plus intenses qui soient. C'est pourquoi la religion est venue honorer la femme à la hauteur de cette épreuve, en l'exemptant notamment du devoir de subvenir aux besoins du foyer et de travailler, et du partage de Son patrimoine personnel avec Son mari, à la différence de ce qui se pratique en Occident. Quant à l'homme, Allah ne l'a pas doté de la force de supporter les douleurs de l'accouchement, mais Il Lui a donné la force nécessaire pour gravir les montagnes, effectuer les travaux pénibles tels que les travaux de construction, et affronter des conditions climatiques extrêmes tels que la chaleur accablante ou le froid glacial.

Et si une femme aime gravir les montagnes, travailler dur et accomplir des tâches difficiles, et affirme pouvoir le faire exactement comme un homme, rien ne l'en empêche. Mais cela ne l'exemptera pas, pour autant, de porter les enfants, de les allaiter et de veiller sur eux, car l'homme est de toute façon incapable d'assumer ce rôle. Elle se retrouve donc à assumer une double charge qu'elle aurait pu éviter.

Ce que beaucoup ignorent, c'est que si une femme musulmane renonce aux droits que Lui garantit l'Islam pour réclamer ceux que Lui promettent les Nations Unies, elle y perdra, car l'Islam Lui accorde davantage de droits. En effet, l'Islam établit une complémentarité entre l'homme et la femme, conforme à la finalité pour laquelle ils ont été créés, ce qui permet d'assurer le bonheur de tous.



## Pourquoi la part d'héritage de la femme est-elle inférieure de moitié à celle de l'homme ?

---

### Premièrement:

dans certaines situations, la femme hérite d'une part égale à celle de l'homme, voire supérieure, car cela dépend du degré de parenté entre le défunt et l'héritier.

À titre d'exemple: si une personne décède en laissant une fille et deux frères germains, la fille héritera à elle seule de 50 % de la succession, tandis que chacun des deux frères ne recevra que 25 %. Cela s'explique par le fait que la fille est plus proche du défunt (Son père) que Ses frères.

### Deuxièmement:

dans d'autres situations, l'homme perçoit une part plus importante parce qu'il doit assumer la responsabilité financière de la famille.

En effet, dans l'Islam, la femme n'est tenue à aucune responsabilité financière. Cette charge repose entièrement sur les épaules de l'homme.

Ainsi, avant Son mariage, c'est Son père ou Son frère qui doit pourvoir à Ses besoins, tels que le logement, la nourriture, l'habillement, etc. Puis, après Son mariage, cette responsabilité est transférée à Son mari ou à Son fils.

C'est donc pour cette raison que le système de répartition de l'héritage en Islam prend en considération ces responsabilités, et ne repose nullement sur une quelconque discrimination entre l'homme et la femme.

# Pourquoi l'Islam autorise-t-il la polygamie ?

---

L'Islam a autorisé la polygamie pour de nombreuses raisons, parmi lesquelles la réalisation de la justice sociale et la protection de la femme. Toutefois, cette permission est conditionnée par le devoir d'équité, conformément à la parole d'Allah - exalté soit-Il : **(Il est permis d'épouser deux, trois ou quatre, parmi les femmes qui vous plaisent, mais, si vous craignez de n'être pas justes avec celles-ci, alors une seule...)** [Sourate An-Nissa` : 3].

La Bible elle-même mentionne que plusieurs prophètes de Dieu ont eu plus d'une épouse, à l'instar du prophète Ibrahim (Abraham), de Ya'qoub (Jacob), de Dawoud (David) et de Soulayman (Salomon) - qu'Allah les protège.

Il est dit dans Genèse 4:19 : « Lémek prend deux femmes... ».

Et dans Premier Livre des Rois 11:3 : **« Il (Salomon) a 700 femmes de haut rang et 300 femmes de deuxième rang. »**

Cela montre que la polygamie existait dans les législations antérieures et n'était pas interdite.

De plus, avant la révélation du Coran, aucune limite n'était fixée quant au nombre d'épouses : certains hommes en avaient des dizaines, voire des centaines. L'Islam est donc venu pour établir une limite maximale de quatre épouses.

Ainsi, Il est permis à l'homme d'avoir deux, trois ou quatre épouses, à condition qu'il soit équitable envers chacune d'elles.

D'autres raisons peuvent justifier la polygamie, notamment : Les guerres qui déciment en grand nombre les hommes puisque ce sont eux qui prennent part aux combats, ce qui entraîne un excédent de femmes par rapport aux hommes.

Il est également reconnu scientifiquement que l'espérance de vie moyenne des femmes est supérieure à celle des hommes.

À l'échelle mondiale, les femmes sont plus nombreuses que les hommes. Par exemple, on compte aux États-Unis 7,8 millions de femmes de plus que d'hommes, 4 millions de plus au Royaume-Uni, 5 millions en Allemagne, et 9 millions en Russie.

Dans les sociétés où la polygamie est interdite par la loi, il est fréquent de constater que des hommes entretiennent des relations extra-conjugales ou multiples en dehors du mariage, ce qui constitue une forme implicite de polygamie, mais sans cadre légal. C'était précisément la situation prévalant avant l'Islam, qui est venu y remédier afin de préserver les droits et la dignité de la femme, la faisant passer du statut de maîtresse à celui d'épouse légitime, dotée de droits pour elle-même et pour Ses enfants.

Il est par ailleurs étonnant de constater que ces mêmes sociétés n'ont aucun mal à accepter les relations hors mariage, les unions entre personnes du même sexe, ou encore les relations sans engagement, allant même jusqu'à accepter l'existence d'enfants sans filiation établie... mais ne tolère aucunement l'idée d'un mariage légal entre un homme et plusieurs femmes ! L'Islam adopte sur ce point une position sage : Il autorise à l'homme d'être polygame dans la limite de quatre épouses, sous condition d'équité et de capacité à subvenir à leurs besoins, afin de préserver les droits et la dignité de la femme, et également pour offrir une solution à la femme qui ne trouve aucun homme célibataire à épouser et se voit réduite à choisir entre devenir l'épouse d'un homme déjà marié, ou assumer un statut de maîtresse.

## Pourquoi le Prophète Mouhammad a-t-il épousé 'A`icha alors qu'elle était encore jeune ?

---

Le mariage du Prophète - que la paix soit sur Lui - avec 'A`icha - qu'Allah a agréée - s'inscrivait dans les normes sociales de l'époque, où ce type d'union était admis et nullement réprouvé. Ce mariage eut lieu par ordre d'Allah en raison d'une sagesse profonde, puisque 'A`icha devint l'une des femmes les plus érudites et l'une des plus grandes narratrices de hadiths, léguant ainsi à la communauté un savoir immense.

Ce qui est surprenant, c'est qu'aucun des ennemis du Messager - qui, en leur temps, accusèrent le Prophète Mohammad des pires choses, l'appelant « poète » et « fou » - ne se servit de ce mariage pour le dénigrer ; en fait, ils ne l'évoquèrent même jamais. Ce n'est qu'à notre époque que certains détracteurs malveillants tentent de s'en emparer. Cela démontre que cette union relevait des pratiques courantes de Son temps.

L'histoire témoigne par ailleurs de plusieurs cas de mariages précoces parmi les figures royales. Ainsi, selon la croyance chrétienne, avant d'être enceinte du Messie, Maryam (Marie) était promise à un homme nonagénaire, et Son âge était proche de celui de 'A`icha au moment de Son mariage avec le Messager. Un autre exemple est celui de la reine Isabelle d'Angleterre fut mariée, au XI<sup>e</sup> siècle, à l'âge de huit ans. **[Autrement dit, soit cette union était en accord avec les normes de l'époque,]** soit elle ne s'est pas produite de la manière dont certains l'imaginent.

La Bible elle-même ne fixe pas d'âge minimal pour le mariage, mais mentionne que l'union devient valide à partir de la puberté. Il est ainsi mentionné dans Genèse 24:67 : « **Isaac conduisit Rebecca dans la tente de Sara, sa mère ; Il prit Rebecca pour femme, et Il l'aima.** »

Or, Rebecca - qu'Allah a agréée - était jeune lorsqu'elle épousa le prophète Isaac, ce qui montre que le mariage de jeunes filles était alors chose commune, sans qu'il suscite d'étonnement.

Enfin, aucun récit dans la biographie prophétique (sira) ou le Sahih d’al-Boukhari n’indique que ‘Aïcha se soit plainte de ce mariage. Bien au contraire, Il y est fait état de Son profond amour pour le Prophète – que la paix soit sur Lui –, ce qui confirme que leur relation reposait sur l’affection et le consentement.

## Pourquoi l’Islam interdit-il les relations sexuelles hors mariage ?

---

L’Islam proscrit les relations sexuelles en dehors du cadre du mariage afin de préserver la société du désordre moral et des fléaux sociaux tels que la propagation des maladies, l’éclatement des familles ou encore la perte des filiations. Il protège également la femme contre toute forme d’humiliation. Allah – exalté soit-Il – dit : **(Et n’approchez point la fornication. En vérité, c’est une turpitude et quel mauvais chemin !)** [Sourate Al-Isra` : 32].

La Bible elle-même interdit l’adultère, comme Il est dit dans Exode 20:14 : « **Ne commets pas d’adultère.** » Cela montre que l’Islam n’a rien innové en la matière, mais qu’Il confirme au contraire les prescriptions des législations précédentes.



## Comment l'Islam a-t-Il honoré la femme ?

L'Islam a honoré la femme en la déchargeant du fardeau du péché originel - à la différence d'autres doctrines religieuses -, et a au contraire veillé à éllever Son statut.

Dans l'Islam, Allah a pardonné à Adam, et Il nous a appris à revenir vers Lui chaque fois que nous commettons une faute, tout au long de notre vie. Allah - exalté soit-Il - dit : **(Puis Adam reçut de Son Seigneur des paroles, et Allah agréa Son repentir car c'est Lui certes, le Repentant, le Miséricordieux)**

[Sourate Al-Baqara : 37].

Maryam (Marie), la mère du Messie - qu'Allah le protège -, est la seule femme dont le nom est cité dans le Noble Coran.

D'autres femmes jouent un rôle important dans de nombreux récits mentionnés dans le Coran, à l'image de Balqis, la reine de Saba` , dont l'histoire avec le prophète Soulaymane (Salomon) se conclut par sa foi et sa soumission au Seigneur de l'univers. Allah - exalté soit-Il - dit en effet dans le Noble Coran : **(j'ai trouvé qu'une femme est leur reine, que de toute chose elle a été comblée et qu'elle a un trône magnifique.)** [Sourate An-Naml : 23].

L'histoire islamique nous enseigne que le Prophète Mohammad – que la paix soit sur Lui – consultait les femmes dans certaines affaires, et Il opta pour leurs avis dans de nombreuses situations.

L'Islam a considérablement amélioré la condition de la femme par rapport aux anciennes cultures arabes. Il a notamment interdit d'enterrer les fillettes vivantes, reconnu à la femme une personnalité indépendante, et structuré les engagements contractuels dans le mariage, en garantissant à la femme Son droit à la dot, à l'héritage, à la propriété personnelle, ainsi qu'à la gestion autonome de Ses biens.

Allah – exalté soit-Il – a assigné à l'homme la charge de pourvoir aux besoins de la femme et de veiller sur Ses biens, sans imposer à celle-ci la moindre responsabilité financière au sein du foyer. L'Islam a également préservé sa personnalité et Son identité, en Lui permettant de conserver Son nom de famille même après le mariage.

[L'Islam] a fait Son éloge et ordonné de préserver Ses droits, comme l'indique de nombreux textes du Coran et de la Sounna, dont les suivants : Le Messager d'Allah – que la paix soit sur Lui – a dit : « **Le croyant ayant la foi la plus complète est celui qui a le meilleur comportement. Et les meilleurs d'entre vous sont ceux qui sont les meilleurs envers leurs épouses.** » (Hadith rapporté par at-Tirmidhi).

Et Allah – exalté soit-Il – dit : (**Les Musulmans et Musulmanes, croyants et croyantes, obéissants et obéissantes, loyaux et loyales, endurants et endurantes, craignants et craignantes, donneurs et donneuses d'aumône, jeûnants et jeûnantes, gardiens de leur chasteté et gardiennes, invocateurs souvent d'Allah et invocatrices : Allah a préparé pour eux un pardon et une énorme récompense.**)

[Sourate Al-Ahzab : 35].

Il dit également – glorifié soit-Il : (**Quiconque, mâle ou femelle, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous Lui ferons vivre une bonne vie. Et Nous les récompenserons, certes, en fonction des meilleures de leurs actions.**) [Sourate An-Nahl : 97].

Il dit aussi – glorifié soit-Il : (**Et parmi Ses signes Il a créé de vous, pour vous, des épouses pour que vous viviez en tranquillité avec elles et Il a mis entre vous de l'affection et de la bonté. Il y a en cela des preuves pour des gens qui réfléchissent.**) [Sourate Ar-Roum : 21].

Il dit encore – exalté soit-Il : (**Et ils te consultent à propos de ce qui a été décrété au sujet des femmes. Dis : « Allah vous donne Son décret là-dessus, en plus de ce qui vous est récité dans le Livre, au sujet des orphelines auxquelles vous ne donnez pas ce qui leur a été prescrit, et que vous désirez épouser, et au sujet des mineurs encore d'âge faible. » Vous devez agir avec équité envers les orphelins. Et de tout ce que vous faites de bien, Allah en est, certes, Omniscient. Et si une femme craint de Son mari abandon ou indifférence, alors ce n'est pas un péché pour les deux s'ils se réconcilient par un compromis quelconque, et la réconciliation est meilleure, puisque les âmes sont portées à la ladrerie. Mais si vous agissez en bien et vous êtes pieux... Allah est, certes, Parfaitement Connaisseur de ce que vous faites.**) [Sourate An-Nissa` : 127-128].



## Pourquoi les musulmans ne consomment-ils pas de viande de porc ?

L'Islam interdit la consommation de la viande de porc en raison de Son caractère nuisible pour la santé, ainsi que de Son impureté. Allah - exalté soit-Il - dit : (**Certes, Il vous interdit la chair d'une bête morte, le sang, la viande de porc et ce sur quoi on a invoqué un autre qu'Allah.**) [Sourate Al-Baqara : 173].

La Bible elle-même interdit également la consommation de porc. Il est dit dans Lévitique 11:7-8 : « **Le cochon, qui a des sabots fendus, mais qui ne rumine pas. Pour vous, Il est impur. Ne mangez pas la viande de ces animaux. Ne les touchez pas quand ils sont morts. Pour vous, ils sont impurs.** »

Ce passage confirme que l'interdiction de consommer de la viande de porc n'est pas propre à l'Islam, mais était déjà présente dans les législations précédentes.

Il est en effet bien établi que la Loi de Moussa (Moïse) constitue également la Loi du Messie ('Issa), conformément aux paroles rapportées du Messie dans le Nouveau Testament : « **Ne pensez pas que je suis venu pour supprimer la loi de Moïse ou l'enseignement des prophètes. Je ne suis pas venu pour les supprimer, mais pour leur donner tout leur sens. Je vous le dis, c'est la vérité : tant que le ciel et la terre dureront, on ne supprimera rien de la loi. On ne supprimera ni la plus petite lettre, ni le plus petit détail, et cela jusqu'à la fin du monde. Supposons ceci : quelqu'un désobéit à un seul commandement, le plus petit de la loi, et Il apprend aux autres à désobéir aussi. Eh bien, cette personne-là sera la plus petite dans le Royaume des cieux. Mais si quelqu'un obéit à la loi et apprend aux autres à obéir aussi, cette personne-là sera importante dans le Royaume des cieux.** » [Matthieu 5:17-19].

Par conséquent, la consommation de viande de porc est considérée comme interdite dans le christianisme, tout comme elle l'était dans le judaïsme.



## Pourquoi l'Islam interdit-il la consommation d'alcool ?

---

Allah - exalté soit-Il - a distingué l'être humain de toutes les autres créatures par la raison, et Il nous a interdit ce qui nuit à notre esprit et à notre corps. C'est pourquoi toute substance enivrante nous est prohibée, car elle altère la raison, la détériore, et conduit à divers types de perversions. En effet, une personne ivre peut en venir à tuer, à commettre l'adultère, à voler, et à commettre bien d'autres formes graves de dépravation découlant de la consommation d'alcool.

Allah - exalté soit-Il - dit : **(Ô les croyants ! Le vin, le jeu de hasard, les pierres dressées, les flèches de divination ne sont qu'une abomination, œuvre du Diable. Ecartez-vous en, afin que vous réussissiez)**

[Sourate Al-Ma`ida : 90].

Son interdiction repose donc sur le fait qu'il cause un grand tort à l'individu comme à la société. L'alcool est également interdit dans le christianisme et le judaïsme, bien que la majorité aujourd'hui n'en applique plus la prescription.

Il est dit dans Proverbes 20:1 : **« Le vin rend l'homme moqueur, l'alcool le rend bruyant. Celui qui en boit trop ne sera jamais un sage. »**

Et dans Éphésiens 5:18 : **« Ne buvez pas trop de vin : la boisson pousse les gens à se détruire. »**

Il en ressort que, si l'on prend en compte à la fois les dommages subis individuellement et ceux causés à autrui, l'alcool est la substance la plus nocive de toutes, occupant le tout premier rang.



## Pourquoi Allah châtie-t-Il par le feu ?

---

Qu'éprouverait-on envers quelqu'un qui, par exemple, renierait sa mère et Son père, les humilierait, les chasserait de chez Lui et les laisserait à la rue ?

Et si une personne disait à Son sujet qu'elle allait le recevoir dans sa maison, l'honorer, Lui servir à manger et le remercier pour Son comportement, cela serait-il considéré comme un acte méritoire aux yeux des gens ? Accepteraient-ils cela de sa part ?

- À Allah appartient la perfection absolue ! - Quel sort peut-on alors attendre pour celui qui renie Son Créateur et mécroit en Lui ? Celui qui est châtié par le Feu ne fait, en réalité, que retrouver la place qui Lui convient. Un tel individu, qui a méprisé la paix et le bien sur terre, ne mérite certainement pas les délices du Paradis.

Et que devrions-nous espérer pour ceux qui, par exemple, torturent des enfants avec des armes chimiques ? Qu'ils entrent au Paradis sans jugement ?!

Le péché de ceux-là n'est pas limité à un temps, Il relève d'un caractère enraciné.

Le mal, en outre, peut émaner de personnes animées par l'envie et la jalousie, qui sèment délibérément les conflits et les dissensions entre les hommes. Il est donc juste que leur rétribution soit le Feu, qui est la matière correspondant à leur propre nature.

Allah – exalté soit-Il – dit : **(Et ceux qui traitent de mensonges Nos signes et s'en écartent avec orgueil, sont les gens du Feu et ils y demeureront éternellement.)** [Sourate Al-A'rāf : 36].

Le fait qu'Allah soit qualifié de « Juste » (Al-'Adil) implique qu'Il est à la fois Vengeur et Miséricordieux. Dans le christianisme, Dieu est uniquement « amour », et dans le judaïsme, Il est exclusivement « colère ».

Mais dans l'Islam, Il est un Dieu à la fois Juste et Miséricordieux, qui possède tous les plus beaux Noms, lesquels expriment des attributs de beauté et de majesté.

Par ailleurs, dans la vie concrète, on utilise le feu pour éliminer les impuretés des matières pures, comme l'or ou l'argent. C'est pourquoi Allah - À Lui la perfection absolu ! - utilise le feu dans l'au-delà, afin de purifier Ses serviteurs de leurs péchés et de leurs fautes. Puis, par Sa miséricorde, Il fera finalement sortir du Feu toute personne qui aura eu dans Son cœur ne serait-ce que l'équivalent du poids d'une petite fourmi de foi.

## **Si Allah est Miséricordieux et la source de tout bien, pourquoi ne nous fait-Il pas tous entrer au Paradis sans jugement ?**

---

En réalité, Allah veut que tous Ses serviteurs aient la foi.

Allah - exalté soit-Il - dit : **(De Ses serviteurs cependant, Il n'agrée pas la mécréance. Et si vous êtes reconnaissants, Il l'agrée pour vous. Nul pécheur ne portera les péchés d'autrui. Ensuite, vers votre Seigneur sera votre retour : Il vous informera alors de ce que vous faisiez car Il connaît parfaitement le contenu des poitrines.)** [Sourate Az-Zoumar : 7].

Cependant, si Allah faisait entrer tout le monde au Paradis sans jugement, cela constituerait une atteinte manifeste à la justice, impliquant qu'Il traite alors Moussa (Moïse) et Pharaon de la même manière, et que chaque tyran entre au Paradis aux côtés de Ses victimes, comme si rien ne s'était passé.

Il est donc indispensable qu'un critère vienne garantir que ceux qui entrent au Paradis y accèdent sur la base du mérite.

Ce qui fait la beauté des enseignements islamiques, c'est qu'Allah - qui nous connaît mieux que nous-mêmes - nous a assurés que nous disposons de toutes les capacités nécessaires pour mettre en œuvre, dans cette vie, ce qui nous mène à Sa satisfaction et à l'entrée au Paradis.

Allah - exalté soit-Il - dit : **(Allah n'impose à aucune âme une charge supérieure à sa capacité.)** [Sourate Al-Baqara : 286].

# Pourquoi l'homme et la femme ne couvrent-ils pas leur corps de la même manière en Islam ?

---

Les différences physiques entre l'homme et la femme sont une évidence universellement admise, comme en témoigne, par exemple, la distinction entre les maillots de bain pour homme et pour femme en Occident. La femme [musulmane] couvre entièrement Son corps afin de prévenir toute source de tentation (fitna).

A-t-on jamais entendu parler d'un homme violé par une femme ? Ce sont les femmes, en Occident, qui manifestent dans la rue pour revendiquer leur droit à une vie sûre, sans harcèlement ni agression sexuelle, tandis qu'aucun mouvement similaire n'est porté par les hommes.

## Si Allah est Miséricordieux et la source de tout bien, pourquoi ne nous fait-Il pas tous entrer au Paradis sans jugement ?

---

En réalité, Allah veut que tous Ses serviteurs aient la foi.

Allah – exalté soit-Il – dit : (**De Ses serviteurs cependant, Il n'agrée pas la mécréance. Et si vous êtes reconnaissants, Il l'agrée pour vous. Nul pécheur ne portera les péchés d'autrui. Ensuite, vers votre Seigneur sera votre retour : Il vous informera alors de ce que vous faisiez car Il connaît parfaitement le contenu des poitrines.**) [Sourate Az-Zoumar : 7].

Cependant, si Allah faisait entrer tout le monde au Paradis sans jugement, cela constituerait une atteinte manifeste à la justice, impliquant qu'Il traite alors Moussa (Moïse) et Pharaon de la même manière, et que chaque tyran entre au Paradis aux côtés de Ses victimes, comme si rien ne s'était passé.

Il est donc indispensable qu'un critère vienne garantir que ceux qui entrent au Paradis y accèdent sur la base du mérite.

Ce qui fait la beauté des enseignements islamiques, c'est qu'Allah – qui nous connaît mieux que nous-mêmes – nous a assurés que nous disposons de toutes les capacités nécessaires pour mettre en œuvre, dans cette vie, ce qui nous mène à Sa satisfaction et à l'entrée au Paradis.

Allah – exalté soit-Il – dit : (**Allah n'impose à aucune âme une charge supérieure à sa capacité.**) [Sourate Al-Baqara : 286].

## **Pourquoi une femme n'a-t-elle pas le droit d'épouser quatre hommes en même temps, de la même manière que l'homme a le droit d'épouser quatre femmes ?**

---

L'un des points les plus importants, mais souvent négligé dans la société moderne, est le droit que l'Islam a accordé à la femme, et non à l'homme. En effet, un homme ne peut épouser qu'une femme non mariée, tandis qu'une femme peut, elle, se marier avec un homme qu'il soit célibataire ou déjà marié.

Cela vise à garantir la filiation des enfants à leur véritable père, et à protéger les droits des enfants, notamment leur droit à hériter de leur père. L'Islam autorise donc à la femme d'épouser un homme déjà marié, à condition que celui-ci n'ait pas plus de trois épouses avant elle, qu'il soit équitable entre elles, et qu'il ait les moyens suffisants. Ainsi, la femme dispose d'un éventail plus large dans le choix de Son époux, avec la possibilité de savoir comment Il traite Son autre épouse, et de s'engager dans un projet marital en ayant une connaissance préalable de l'éthique de cet homme.

Et même en admettant que l'évolution scientifique permette aujourd'hui de préserver les droits des enfants grâce aux tests ADN, quelle faute auraient commise ces enfants pour venir au monde et découvrir que leur mère leur présente leur père par le biais de ce test ? Quel impact cela aurait-il sur leur équilibre psychologique ? Et comment une femme pourrait-elle, avec la nature changeante de Son tempérament, assumer le rôle d'épouse auprès de quatre hommes à la fois ?

## **La méthode d'abattage des animaux en Islam est-elle inhumaine ?**

---

La méthode d'abattage islamique - qui consiste à sectionner la trachée et l'œsophage de l'animal à l'aide d'un couteau bien aiguisé - est en réalité plus miséricordieuse que les procédés d'électrocution ou d'étouffement, qui infligent une vraie torture à l'animal. En effet, dès que l'afflux sanguin vers le cerveau est interrompu, l'animal cesse de percevoir la douleur. Quant aux mouvements convulsifs observés après l'égorgement, ils ne sont pas le signe d'une souffrance, mais résultent d'un flot sanguin rapide facilitant l'évacuation complète du sang hors du corps, contrairement à d'autres méthodes qui retiennent le sang à l'intérieur, ce qui peut nuire à la santé des consommateurs.

Le Messager d'Allah - que la paix soit sur Lui - a dit : « Allah a prescrit l'excellence en toute chose. Lorsque vous tuez, tuez convenablement ; et lorsque vous égorgez, égorgez convenablement. Que l'un de vous aiguise sa lame et épargne la souffrance à sa bête. » (Hadith rapporté par Mouslim).

# Pourquoi l'Islam a-t-Il interdit-il l'usure (riba) ?

---

En Islam, l'argent est destiné au commerce, à l'échange de marchandises et de services, ainsi qu'à la construction et l'édification. Or, lorsque l'on prête de l'argent dans le but d'en tirer un gain, on détourne l'argent de sa finalité première, qui est d'être un instrument de transaction et de croissance, et on en fait une fin en soi.

Les intérêts, ou l'usure (riba), imposés sur les prêts offrent un avantage unilatéral aux créanciers, qui ne courent aucun risque de perte. Par conséquent, les profits cumulés par ces derniers au fil des ans creusent un fossé toujours plus grand entre les riches et les pauvres.

Au cours des dernières décennies, les gouvernements et les institutions se sont largement compromis dans ce domaine. Nous avons d'ailleurs été témoins de nombreux exemples d'effondrement économique de certains États. L'usure a en effet la capacité de propager la corruption dans la société d'une manière qu'aucun crime ne peut égaler.

En se référant aux principes du christianisme, Thomas d'Aquin a condamné l'usure (riba), c'est-à-dire le prêt à intérêt, et grâce à l'influence religieuse et sociétale qu'elle exerçait, l'Église a pu généraliser l'interdiction de l'usure à Ses fidèles, après avoir imposé cette interdiction au clergé dès le IIe siècle. Platon Lui-même considérait les intérêts comme une forme d'exploitation pratiquée par les riches sur les pauvres citoyens. À l'époque des Grecs, les transactions usuraires étaient répandues, et le créancier avait même le droit de vendre le débiteur comme esclave s'il n'était pas en mesure de rembourser sa dette. La situation n'était guère différente chez les Romains.

Il convient de noter que cette interdiction n'obéissait pas à des influences religieuses, puisqu'elle précéda l'avènement du christianisme de plus de trois siècles, tout en sachant que l'Évangile interdit effectivement à Ses adeptes de pratiquer l'usure, tout comme la Thora avant Lui.

Allah - exalté soit-Il - dit : (Ô les croyants ! Ne pratiquez pas l'usure en multipliant démesurément votre capital. Et craignez Allah afin que vous réussissiez !) [Sourate Al-'Imrane : 130].

Il dit également - glorifié soit-Il : (**Tout ce que vous donnerez à usure pour augmenter vos biens aux dépens des biens d'autrui ne les accroît pas auprès d'Allah, mais ce que vous donnez comme zakat, tout en cherchant la Face d'Allah... Ceux-là verront [leurs récompenses] multipliées.**)

[Sourate Ar-Roum : 39].

L'Ancien Testament Lui aussi interdit l'usure. À titre d'exemple uniquement, Il est dit dans Lévitique 25:35-37 : « **Supposons ceci : Un de vos frères israélites devient pauvre et Il ne peut pas vous rembourser. Vous devez l'aider pour qu'il continue à vivre auprès de vous. Vous ferez la même chose pour un étranger de passage ou un étranger installé dans votre pays, ou pour quelqu'un de passage. Vous ne Lui demanderez pas d'argent en plus de sa dette. De cette façon, vous montrerez du respect pour moi, votre Dieu, et votre frère pourra vivre auprès de vous. Si vous Lui prêtez de l'argent, ne Lui demandez pas une somme en plus de sa dette. Si vous Lui fournissez de la nourriture, ne Lui demandez pas de vous la rendre avec un supplément.** »

Ainsi, l'usure est interdite dans le christianisme comme elle l'était dans le judaïsme, tout comme cela est mentionné dans le Noble Coran. Allah - exalté soit-Il - dit :n (**C'est à cause des iniquités des Juifs que Nous leur avons rendu illicites les bonnes nourritures qui leur étaient licites, et aussi à cause de ce qu'ils obstruent le sentier d'Allah, (à eux-mêmes et) à beaucoup de monde, et à cause de ce qu'ils prennent des intérêts usuraires - qui leur étaient pourtant interdits - et parce qu'ils mangent illégalement les biens des gens. À ceux d'entre eux qui sont mécréants Nous avons préparé un châtiment douloureux.**) [Sourate An-Nissa` : 160-161].



## Leçon 3

# Les deux attestations de foi et leur signification

1. Vrai ou faux:

**L'attestation que Mohammad est le Messager d'Allah n'exige pas de suivre sa tradition (la Sounna).**

Réponse: Faux

---

2. Question à choix multiple:

**Que signifie l'attestation qu'il n'y a pas de divinité en dehors d'Allah ?**

- A. Reconnaître seulement l'existence d'Allah
- B. Nier l'existence des idoles
- C. Affirmer l'unicité d'Allah
- D. Suivre l'école de pensée islamique

Réponse: c. Affirmer l'unicité d'Allah

---

3. Trouver le lien :

**L'attestation du monothéisme libère l'homme de la servitude, et l'attestation de la mission prophétique le guide vers le suivi [du Prophète]. Quel est le lien entre ces deux affirmations?**

Réponse: Elles se complètent toutes les deux, en orientant vers l'adoration exclusive d'Allah et l'application de la Charia (la Législation islamique).

---

4. Évaluation de la compréhension (déduction):

**Que signifie le fait que les deux attestations de foi soient la clé du Paradis ?**

Réponse: Cela signifie que celui qui y croit sincèrement et s'acquitte, dans sa vie, des devoirs qu'elles impliquent mérite d'entrer au Paradis.